

# **CONTRAT D'ENGAGEMENT**

## **à la CHORALE « Les Enchantés » F.S.E du Collège de Castries**



En s'inscrivant à la chorale, l'élève \_\_\_\_\_  
en classe de \_\_\_\_\_ s'engage à assister régulièrement à cette activité

**le JEUDI de 13h00 à 14h00**

et à participer aux concerts de fin d'année ainsi qu'aux quatre répétitions dont les dates suivent.

L'absentéisme entraîne une désorganisation du groupe tout entier et le ralentissement des apprentissages.

**TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE sera donc sanctionnée par une observation écrite.**

Les répétitions journées ont lieu, en général, dans la semaine qui précède des vacances, chaque fois un jour différent. Les professeurs prévenus de ces répétitions ***n'aborderont pas de notions nouvelles*** (comme lors des voyages scolaires) et les élèves récupéreront le soir même le travail de la journée, par l'intermédiaire d'un élève responsable de la classe.

L'élève doit être à l'écoute et avoir une attitude sérieuse pendant le travail.

Chaque participant conservera les partitions distribuées dans un porte-documents personnel qu'il sera tenu d'apporter à chaque séance.

Ce document est à signer par les parents et l'élève et à remettre à Madame GILLE ou Monsieur DUMAS le plus rapidement possible.

**Les élèves s'engagent pour l'année scolaire 2018-2019, aucune démission ne sera admise au-delà du jeudi 4 octobre 2018.**

**Signatures : les parents :**

**l'élève :**

**A détacher et à conserver**



**Dates des répétitions et du concert :**

**Jeudi 20 décembre 2018 : 14h/17h**

**Mardi 19 février 2019 : 8h20 à 12h20 et de 14h00 à 17h00**

**Vendredi 12 avril 2019 : 8h20 à 12h20 et de 14h00 à 17h00**

**Lundi 20 mai 2019 : 8h20 à 12h20 et de 14h00 à 17h00**

**Concert : le JEUDI 13 JUIN 2019 au Pasino de la Grande-Motte**